

Webinaire

L'accès au logement et à l'hébergement

Une impulsion pour favoriser un travail conjoint emploi logement

- Circulaire du 24 juillet 2025 relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile et à l'amplification de leur accompagnement à la santé et à l'emploi
- Priorité 5 : Renforcer l'accès à l'emploi en vue d'accélérer la sortie de l'hébergement et l'accès au logement
 - Mobiliser fortement France Travail pour insérer les personnes hébergées dans l'emploi, surtout dans les métiers en tension, et mieux connecter acteurs de l'emploi et du logement.
 - Mettre en place des accompagnements emploi-logement conjoints, pouvant aller jusqu'à un accompagnement intensif de 15h/semaine.
 - Faciliter l'accès à l'IAE pour les personnes sans domicile et diffuser les bonnes pratiques locales.
 - Lancer un parcours national "métiers en tension + logement", avec formations courtes et remobilisation, dès fin 2025 dans certains territoires.

L'offre d'insertion sur les territoires

Au 30 octobre 2025, la région HDF compte 512 SIAE pour 11 650 ETP conventionnés (9013 ETP réalisés) dont :

- 56 % (258 structures) d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour 6689 ETP conventionnés
- 22% (117 structures) d'Entreprise d'Insertion (EI) pour 1609 ETP conventionnés
- 15% (70 structures) d'Association Intermédiaire (AI) pour 1612 ETP conventionnés
- 7% (60 structures) d'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) pour 1450 ETP conventionnés
- 0,01 %(8 structures) d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) pour 240 ETP conventionnés

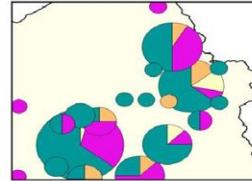
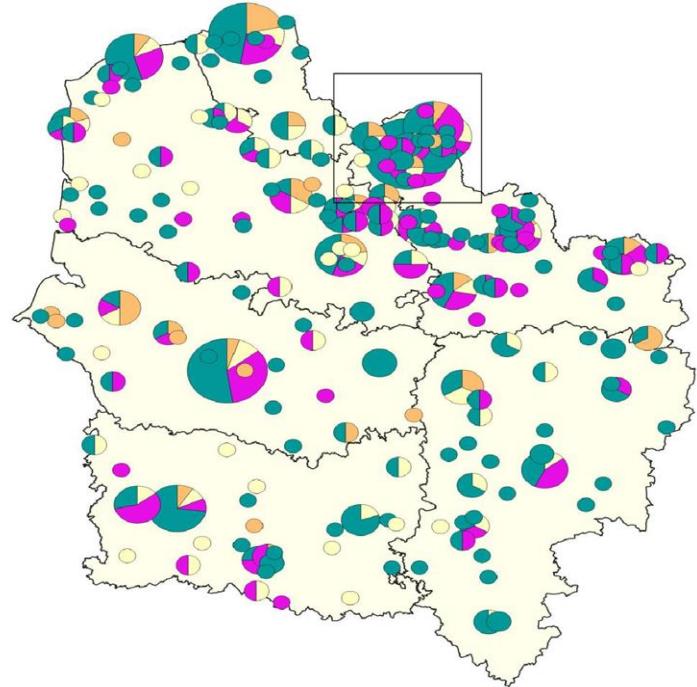
Point d'attention : les ACI représentent 56% des ETP et 82% de l'enveloppe financière.

Les secteurs d'activités les plus représentés :

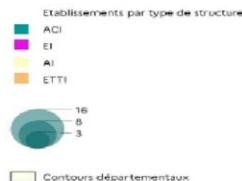
Agriculture, espaces verts, production et sous-traitance industrielle, nettoyage et hygiène des locaux, transport, logistique.
Avec de nouveaux secteurs émergents sur l'économie circulaire, la filière alimentaire durable et la mobilité solidaire.



Implantation communale des établissements porteurs de l'IAE par type de structure en Hauts-de-France



Zoom sur l'agglomération
de Lille



Les principales données de l'IAE en région

Les salariés en insertion :

- 47 % de DELD , 30 % DETLD
- 55,5 % des moins de 30 ans ont un niveau inférieur au niveau V
- 8% des salariés sont issus des ZRR soit deux fois moins qu'à l'échelle nationale
- 29 % résident en QPV soit plus d'un quart des salariés des Hauts-de-France contre un cinquième au niveau national
- 8% résident en ZRR soit deux fois moins qu'à l'échelle nationale
 - o Les femmes représentent 32 % des salariés en IAE soit 2,3 points en deçà du niveau national.
 - o Les jeunes de moins de 26 ans représentent 19 %,
 - o Les bénéficiaires du RSA représentent 49 % des salariés en insertion dans la région (soit 8 points au-delà du niveau national) *
 - o Les salariés en situation de handicap représentent 9 % dont 17% de moins de 30 ans

* Dans les ateliers chantiers d'insertion, les bénéficiaires du RSA représentent 55 % des salariés des ACI

Les suites de parcours dynamiques : 36%

- 11 % accèdent à un emploi durable (CDI) CDD ou mission d'intérim supérieur à 6 mois,
- 11% emploi de transition (CDD ou mission d'intérim de moins de 6 mois, contrat aidé)
- 14% sorties positives (entrées en formation pré qualifiante ou qualifiante , embauche dans une autre SIAE)

Un principe oriente cette politique : le logement d'abord

Plan logement d'abord

- Principe de « non prédictibilité de la capacité à habiter ».
- Prioriser l'accès au logement pour tous.
- Développement de l'offre entre 2023 et 2027 :
 - ❖ 1 500 aides à la construction de logements pour les résidences sociales.
 - ❖ 960 places de pensions de famille.
 - ❖ 4 000 logements en intermédiation locatives.

Les dispositifs en faveur des personnes à la rue

- **Maraudes/ Samus Sociaux** : aller vers les personnes à la rue / répondre aux besoins de première nécessité.
32 équipes financées dans la région (+ structures bénévoles).
Les samus sociaux se déplacent également en réponse aux appels 115.
- **Accueils de jours** : lieux de répits proposant la domiciliation; des blanchisseries; des douches; un accompagnement social.
36 dans la région.
4 fonctionnent en halte de nuits : possibilité de couchage mais aussi d'accompagnement la nuit.
S'y ajoutent des accueils de jour spécialisés pour l'accueil des femmes victime de violence (a minima un par département).

Le SIAO : un acteur pivot

- Il centralise toutes les demandes d'hébergement, de logement adapté voire de logement de la région.
- Priorise les demandes au regard du profil de la personne :
 - ❖ Ancienneté de la demande.
 - ❖ Correspondance au projet de la structure.
 - ❖ Pour l'hébergement d'urgence : vulnérabilité de la personne au regard des autres demandeurs.
- Coordonne les acteurs de veille sociale et de logement adapté.
- Propose des liens avec les acteurs du soin, du logement, l'aide sociale à l'enfance.

Il y a **7 SIAO** : 3 dans le Nord (Lille, Dunkerque et SIAO sud), un dans le Pas-de-Calais avec une antenne par arrondissement et 1 pour chacun des trois autres départements.

Les structures d'hébergement

- Les personnes ont un statut d'occupant mais ne sont pas locataires.

Deux types de structures :

- Hébergement d'urgence : **inconditionnel et continu** si la personne est vulnérable.
- CHRS : statut d'**ESMS**, durée de prise en charge : **en principe de 6 mois**.

S'y ajoutent des structures hôtelières et des dispositifs ouverts ponctuellement (auberge de jeunesse, gymnases).

Les structures d'hébergement

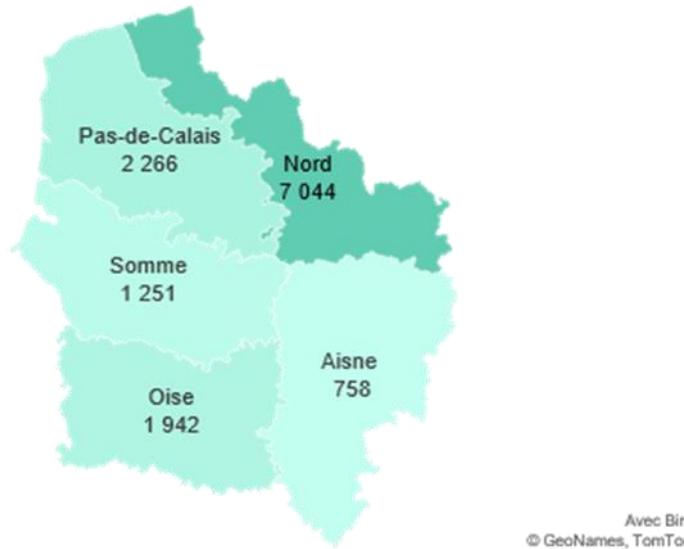
Structures expérimentales dites grands marginaux :

- Public cible : personnes majeures, particulièrement vulnérables du fait d'un long passé de rue ou de cumul de problématiques de santé dont des difficultés liées à la santé mentale et/ou des addictions.
- La personne reste accompagnée même en cas de sortie volontaire de la structure

4 structures :

- SAS de sortie ponctuelle de la rue en métropole lilloise.
- Structure pour les femmes victimes de violence à Lille.
- 20 places y compris pour personnes accompagnées d'animaux à Amiens.
- 30 places dans un camping à Villers St Paul

Les structures d'hébergement de la région



Il y a 13 265 places en 2024 en moyenne annuelle. En 2019, il y avait 12 950 places.

L'objectif 2025 est de 13 660 places.

Les structures d'hébergement de la région

Nombre de personnes hébergées en un an

- 22 389 personnes hébergées en 2023 et 19 871 ménages.
- 4 M de nuitées.

Certaines places sont spécialisées : psychiatrie, sortants de prisons, addictologie, femmes victimes de violence.

D'autres ont des projets de réduction des risques par exemple.

Les structures d'hébergement de la région

La demande d'hébergement – exemple de septembre 2025

- 2 594 personnes ont sollicité un hébergement d'urgence en moyenne chaque semaine
- 69 % des demandes n'ont reçu aucune réponse positive dans la semaine.
- Ce taux est de 96 % dans le Nord.

Le logement adapté

La personne dispose d'un titre de locataire aménagé

Principaux dispositifs :

- Intermédiation locative : le ménage dispose d'un logement dont est locataire ou sous locataire. Une association se charge de faciliter la gestion locative et de limiter les risques de gestion. L'objectif est le glissement de bail.
- 5 867 places dans la région en décembre 2024.
- Deux dispositifs dédiés aux personnes ayant un passé d'errance et des troubles bipolaires ou schizophréniques : « housing first » à Lille.

Le logement adapté

La personne dispose d'un titre de locataire aménagé

Résidences sociales : il s'agit de logement en collectif avec un accompagnement social réduit.

Différents types :

- Résidences sociales classiques : le logement est transitoire. Certaines sont spécialisées jeunes actifs.
- Foyer de jeunes travailleurs : dispositif adapté aux jeunes en insertion (des aides complémentaires peuvent être mobilisées sur certains logements). Il s'agit d'ESMS.
- Foyer de travailleurs migrants : en cours de réhabilitation et transformation vers résidences sociales classiques.
- Pensions de familles : dédiés aux personnes isolées et désocialisés. Il s'agit de petits collectifs animés par des maîtresses de maison. Les personnes sont logées sans limite de durée.
- Résidences accueils : pensions de familles dédiées aux personnes dont l'état de santé nécessite un suivi renforcé par le secteur sanitaire et ayant un lien avec les structures psychiatriques.

Le logement adapté

Parc de résidences sociales en 2024

- **7 722 places** en résidences sociales.
- **2 735 places** en pensions de famille et résidence accueil.

L'accès au logement adapté se fait via le SIAO pour l'IML et les pensions de famille.

Les résidences sociales ont vocation à intégrer le SIAO mais à ce stade les gestionnaires gèrent en direct certaines admissions.

Maintien dans le logement

Dispositifs mobilisables non financés sur le Bop 177

- Fonds de solidarité pour le logement gérés par les départements et la MEL.
- Accompagnement vers et dans le logement géré par l'Etat : un volet bailleur permet un accompagnement au maintien dans le logement.
- Les Plan département d' action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) définissent des publics prioritaires dont les personnes en situation de handicap.
- Le droit au logement opposable.
- La prévention des expulsions.

Merci pour votre attention